



Simiane-Collongue

MAIRIE DE  
SIMIANE-COLLONGUE

Publié le  
14/04/2026

Accusé de réception en préfecture  
013-211301072-20260403-2026-57-A  
Date de télétransmission : 03/04/2026  
Date de réception préfecture : 03/04/2026

AP/2026-57

**ARRETE PORTANT  
DÉLÉGATION DE FONCTIONS  
ET DE SIGNATURE A MME  
YVONNE FORNASIER, 1<sup>ère</sup>  
CONSEILLERE MUNICIPALE,  
DELEGUEE AU POLE SANTE ET  
A LA REHABILITATION DES  
LOGEMENTS ANCIENS**

**Le Maire de Simiane-Collongue,**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L2122-18 du Code général des collectivités territoriales qui confère au maire, sous sa surveillance et responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints et conseillers municipaux ;

Considérant que Mme Yvonne FORNASIER a été élue 1<sup>ère</sup> conseillère municipale, déléguée au pôle santé et à la réhabilitation des logements anciens ;

Considérant la nécessité, pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonctions du maire au bénéfice de Mme Yvonne FORNASIER.

**ARRETE**

**Article 1 :** A compter du 22/03/2026, est donné délégation de fonctions à Mme Yvonne FORNASIER dans le domaine de la santé et de la réhabilitation des logements anciens.

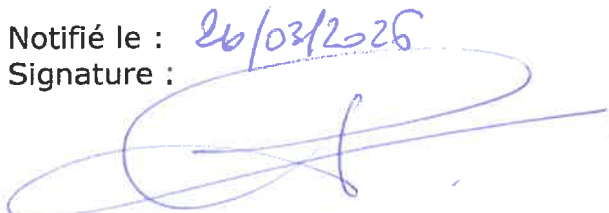
**Article 2 :** A compter du 22/03/2026, est également donné délégation de signature à Mme Yvonne FORNASIER pour les matières suivantes :

- Courriers
- Contrats
- Arrêtés
- Devis dans la limite de 2000 euros HT
- Autres pièces administratives relevant de sa délégation, à l'exclusion des actes de préemption et d'expropriation.

**Article 3 :** Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

**Article 4 :** Madame La Directrice Générale des Services et le Receveur Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Simiane-Collongue, le 22/03/2026

Notifié le : 26/03/2026  
Signature : 

LE MAIRE,  
Philippe ARDHUIN

